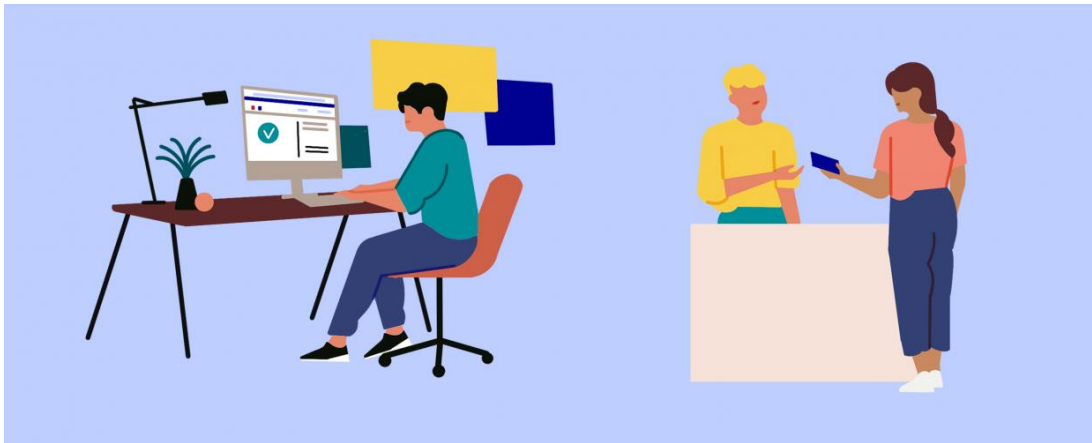




Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur une **liste électorale**.

La liste électorale c'est la liste de toutes les personnes qui peuvent voter. C'est-à-dire la liste de tous les électeurs .

Si vous êtes inscrit sur une liste électorale, cela signifie que vous êtes électeur.

C'est important de vérifier avant une élection si vous êtes bien inscrit sur la liste électorale.



Sommaire

Etes-vous inscrit sur les listes électorales ?	3
Est-ce que vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales ?..	4
Vous avez plus de 18 ans ?	4
Vous allez avoir 18 ans entre les 2 tours d'une élection ?.....	4
Comment pouvez-vous vous inscrire sur les listes électorales ? ..	5
Dans quelle commune pouvez-vous vous inscrire sur les listes électorales ?	6
Quand pouvez-vous vous inscrire sur les listes électorales ?	7
Si vous avez besoin d'aide	7

Etes-vous inscrit sur les listes électorales ?



Pour vérifier si vous êtes inscrit sur les listes électorales, vous pouvez :

- demander à la mairie de votre domicile
- aller sur le site internet : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Si vous n'êtes pas inscrit vous devez demander pour être inscrit.

Est-ce que vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales ?

Pour être inscrit sur les **listes électorales**, il faut :

- être Français
- avoir plus de 18 ans
- avoir ses droits civiques :
c'est-à-dire ne pas avoir été condamné par un tribunal pour une faute grave.



Vous avez plus de 18 ans ?

Si vous avez fait le recensement citoyen, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales le lendemain de vos **18 ans**.

Le recensement citoyen

c'est être allé à la mairie de votre domicile vous enregistrer comme citoyen.

Vous pouvez vous enregistrer à partir de vos **16 ans**.



Vous allez avoir 18 ans entre les 2 tours d'une élection ?

Si vous avez fait le recensement citoyen vous êtes inscrit automatiquement.

Vous pouvez voter au 2nd tour de l'élection uniquement.

Comment pouvez-vous vous inscrire sur les listes électorales ?



Vous pouvez vous inscrire :

- à la mairie de votre commune
- sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous devez fournir :

- un justificatif d'identité, c'est-à-dire votre carte d'identité ou votre passeport
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois



Le justificatif de domicile c'est un document qui dit où vous habitez, par exemple une facture d'électricité, une facture de gaz ou une facture de téléphone à votre nom



- et un formulaire administratif qui s'appelle **Cerfa n°12669** : c'est un document que vous devez remplir.



Dans quelle commune pouvez-vous vous inscrire sur les listes électorales ?



Vous pouvez vous inscrire :

- dans la commune où vous avez votre logement
- dans la commune où vous habitez temporairement, par exemple si vous êtes hébergé par quelqu'un
- dans la commune où vous payez des impôts, par exemple la taxe foncière ou la taxe d'habitation
- dans la commune où vous avez installé votre entreprise

Quand pouvez-vous vous inscrire sur les listes électorales ?



Vous pouvez vous inscrire
toute l'année
sur les listes électorales à la mairie.

Attention pour pouvoir voter
vous devez vous inscrire
au plus tard **5 semaines** avant le vote.
Par exemple pour l'élection présidentielle
qui commence le 10 avril 2022,
il fallait vous inscrire au plus tard :

- le mercredi 2 mars 2022
si vous avez fait une inscription en ligne
- le vendredi 4 mars 2022
si vous êtes allé dans votre mairie

Si vous avez besoin d'aide

Vous pouvez contacter votre mairie.



Vous pouvez trouver le téléphone et l'adresse de votre mairie
sur le site internet : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/mairie>



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon
Nous remercions vivement Marianne et Moussa de l'ESAT Moskowa (association Apte) à Paris pour la relecture et la validation du document.